

**PROPOSITION DE SEMINAIRE FRANCO-CANADIEN  
COMMERCE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Genève Forum Public OMC 2018  
(2 Octobre 2018)

**1. Contexte.**

Politique commerciale et politique de lutte contre le changement climatique peuvent présenter des synergies positives. Pour cela une intensification des travaux et du dialogue international, y compris à l'OMC, est indispensable.

La libéralisation commerciale peut en effet favoriser les échanges et diffusion de biens, services et technologies nécessaires à la lutte contre l'effet de serre et à l'adaptation au changement climatique (il s'agissait d'ailleurs de l'objectif des négociations entreprises à l'OMC pour la libéralisation du commerce des biens environnementaux). Par ailleurs, le rôle propre du commerce international, via la hausse des émissions liées au développement des transports internationaux et la croissance mondiale qu'il induit doit être pris en considération. A l'heure où des pays préparent et mettent en place des politiques de transition vers une économie bas carbone, il est important d'exploiter les connaissances existantes afin de s'assurer que le système commercial international soit suffisamment prêt et agile pour favoriser cette transition et contribuer au respect des engagements découlant des accords de Paris.

D'un point de vue juridique, négociations sur le commerce international et négociations sur le changement climatique se déroulent toutefois de façon indépendante. Par exemple l'accord de Paris sur le climat et les règles de l'OMC coexistent sans interaction formelle: la plupart des signataires de l'accord de Paris sont aussi membres de l'OMC, mais il n'existe aucune passerelle entre les deux catégories de règles et engagements internationaux. Il n'y a pas encore de discussion sur les interactions entre commerce et changement climatique dans l'enceinte de l'OMC et au sein de son comité sur le commerce et l'environnement. Les pays qui perçoivent l'intérêt d'une plus grande coopération et interaction positive entre les disciplines commerciales et les engagements concernant le changement climatique se doivent donc d'agir afin que le sujet intègre les préoccupations prioritaires des membres de l'OMC.

Par ailleurs, alors que certains<sup>1</sup> anticipent un possible conflit entre les politiques du commerce et de la lutte contre le changement climatique, nous estimons qu'il existe une opportunité pour développer et approfondir la coopération entre ces deux domaines, qui peuvent se soutenir mutuellement. Notre objectif est de clarifier cette interaction entre commerce et environnement et son articulation avec l'enjeu du changement climatique.

- Par exemple, comment le commerce peut-il aider les pays à remplir les engagements qu'ils ont pris dans le cadre des accords de Paris (CPDN : contribution prévues déterminées au niveau national), notamment en termes de réduction d'émissions (marché de permis d'émission) ? Comment doivent évoluer les règles commerciales internationales pour aider les pays les plus vulnérables à mettre en œuvre les stratégies d'atténuation/adaptation ?

---

<sup>1</sup> Voir par exemple : James Bacchus (2017), « The case for a WTO Climate Waiver », Centre for International Governance Innovation – <https://www.cgionline.org/publications/case-wto-climate-waiver>

- D'autre part, les pays engagés dans la lutte contre le changement climatique veulent se prémunir contre le risque de détérioration de leur compétitivité qui pourrait résulter des mesures prises pour mettre en œuvre leurs engagements au titre de l'Accord de Paris. Quel rôle le commerce international peut-il jouer pour les aider dans leurs efforts nationaux, pour promouvoir la croissance de « l'économie verte », tout en préservant leur compétitivité et en empêchant les « fuites de carbone » (à travers les importations ou la délocalisation des activités génératrices d'émissions). Quelles sont les outils et options disponibles à cet égard : mise en place de permis d'émission pour les importations, taxe d'ajustement aux frontières, Club climatique « Nordhaus » pour le prix du carbone, « exonération climatique » (waiver)...etc?
- Au total, la faisabilité de telles propositions dépend de paramètres techniques, économiques et juridiques. Etant donné le développement « en silos » indépendant des règles commerciales et climatiques, il apparaît très probable que des mesures restrictives au commerce motivées par des considérations lutte contre le changement climatique puissent aboutir *de facto* à des contentieux que devra gérer au cas par cas l'organe de règlement des différends de l'OMC. Il s'agirait certainement là de la plus mauvaise approche pour concilier politique commerciale et objectifs environnementaux. Dès lors, il importe que les pays concernés étudient les moyens d'en réduire les risques.

**2. Proposition. Un atelier d'une heure et demie sur commerce et changement climatique organisé par le Canada et la France avec le parrainage de la chambre internationale de commerce (International Chamber of Commerce : ICC-Monde.** Cet atelier aura lieu durant le forum public de l'OMC (dans le cadre de l'évènement PNUE / OMC prévu le 2 octobre 2018). Il aura pour objectif de permettre des échanges entre responsables politiques, experts environnementaux et experts du commerce international.

Confrontant les points de vue d'économistes, de chefs d'entreprises, de membres de la société civile et de représentants gouvernementaux (à la fois négociateurs pour l'environnement et négociateurs pour le commerce), ce séminaire se concentrera particulièrement sur :

- l'argumentaire économique en faveur des politiques de réduction du carbone et la contribution que peut y apporter le commerce international ;
- la gestion des risques de conflits entre politique commerciale et mesures de lutte contre le changement climatique et la recherche de solutions opérationnelles permettant d'en concilier les enjeux;
- la situation des pays en développement les plus vulnérables au changement climatique et les stratégies d'adaptation nécessaires.

Au-delà de ce séminaire, et dans le cadre des directives que leur assigneront les ministres, l'objectif du Canada et de la France (en collaboration avec d'autres partenaires partageant ces objectifs) sera de continuer à favoriser la reconnaissance et la compréhension du lien entre commerce et changement climatique à l'OMC, et l'engagement de travaux sur cette question. Cela pourra impliquer un effort de développement des échanges avec d'autres acteurs, tels que les agences de l'ONU, les institutions nationales, le monde des entreprises et des organisations non gouvernementales.

**Annexe**  
**Organisation de la table-ronde**

France	ICC	Canada
<b>Commerce et changement climatique : pouvons-nous développer un cadre multilatéral mutuellement bénéfique ?</b>		

**Introduction : M. Jean-Baptiste Lemoyne – Secrétaire d’Etat auprès du ministère de l’Europe et des Affaires Etrangères (France)**

**Table ronde :**

**Modérateur : M. Nikolaus Schultze – Chambre de Commerce internationale (ICC – Monde) – Directeur des affaires globales**

**Intervenants:**

- **Mme Claire Tutenuit (France)** - Entreprises pour l’Environnement - Déléguée générale
- **Mme Francisca Vieira (Brésil)** – Natural Cotton – Présidente Directrice Générale
- **M. Scott Vaughan (Canada)** – Institut général pour le développement durable – Président
- **S.E Mark Vanheukelen (Belgique)** – Ambassadeur de l’Union Européenne auprès de l’OMC